

# 160<sup>e</sup> séance

## Annexes

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 février 2023, de M. Stéphane Travert et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à lutter contre les sur-transpositions en matière agricole, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 905.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 février 2023, de Mme Clémentine Autain et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à « l'affaire Maureen Kearney » et ses implications en matière de fonctionnement de nos institutions, de nos principes démocratiques et de notre souveraineté industrielle.

Cette proposition de résolution, n° 907, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 février 2023, de M. Pierre Henriot, de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques,

un rapport n° 904, établi au nom de l'office, La réforme du contrôle et de la recherche en sûreté nucléaire et en radio-protection.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 février 2023, de Mme Aurore Bergé, un rapport, n° 906, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de Mme Aurore Bergé, M. Sacha Houlié et plusieurs de leurs collègues visant à étendre le champ d'application de la peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité aux cas de condamnation pour des violences aggravées ayant entraîné une incapacité temporaire de huit jours ou moins (n° 759).

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 février 2023, de M. Bruno Studer, un rapport, n° 908, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Bruno Studer et plusieurs de leurs collègues visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants (n° 758).  
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*(Conférence des présidents du mardi  
28 février 2023)*

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<i>Semaine de contrôle</i>			
<b>FÉVRIER</b>			
<b>MARDI 28</b>	À 9 heures : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - CMP Pt adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture. (826) - Débat sur les conséquences de la baisse démographique en France et les politiques à mettre en œuvre pour y remédier. <sup>(1)</sup>	À 21 h 30 : - Débat sur la lutte contre la fraude sous toutes ses formes. <sup>(2)</sup>
<b>MARS</b>			

<b>MERCREDI 1<sup>er</sup></b>		À 15 heures : - Débat sur le thème : "Femmes et retraite". <sup>(3)</sup> - Questions sur les échecs de la politique migratoire. <sup>(4)</sup>	À 21 h 30 : - Débat sur le thème : "Politique du médicament et pénuries". <sup>(5)</sup>
<b>JEUDI 2</b>	À 9 heures : <sup>(6)</sup> - Pn mieux lutter contre la récidive (740 2 <sup>e</sup> rect., 863). - Pn instaurer une majorité numérique et lutter contre la haine en ligne (739, 859). - Pn renforcer la protection des familles d'enfants touchés par une affection de longue durée (742, 861). - Pn soutenir les petites entreprises et les collectivités territoriales en cas de crise énergétique (738, 860).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>Semaine de l'Assemblée</b>			
<b>LUNDI 6</b>		À 16 heures : - Pn garantir le respect du droit à l'image des enfants (758). - Pn prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (757).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MARDI 7</b>	À 9 heures : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Pn étendre le champ d'application de la peine d'inéligibilité aux cas de condamnation pour violences aggravées (759). - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 8</b>		À 15 heures : - Pn régime juridique des actions de groupe (639, 862). - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Pn favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche (747). <sup>(7)</sup> - Suite odj de l'après-midi.
<b>JEUDI 9</b>	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>Semaine du Gouvernement</b>			
<b>LUNDI 13</b>		À 16 heures : - Pt Sénat accélération construction de nouvelles installations nucléaires et fonctionnement des installations existantes (762).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MARDI 14</b>		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 15</b>		À 15 heures : - Pt approbation du premier amendement et protocole à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 (602, 869). <sup>(8)</sup> - Pt Sénat approbation amendement convention relative aux déchets en navigation rhénane et intérieure (766, 868). <sup>(8)</sup> - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

<b>JEUDI 16</b>	À 9 heures : - Évén., CMP ou nlle lect. Pt loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MARDI 21</b>		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Pt Sénat jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (809).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 22</b>		À 15 heures : - Évén., CMP Pn renforcement équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. - Évén., CMP Pn ouverture du tiers financement pour favoriser les travaux de rénovation énergétique. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite Pt Sénat jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
<b>JEUDI 23</b>	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

- (1) Inscription à la demande du groupe Dem.  
(2) Inscription à la demande du groupe RN.  
(3) Inscription à la demande du groupe LFI-NUPES.  
(4) Inscription à la demande du groupe LR.

- (5) Inscription à la demande du groupe SOC.  
(6) Ordre du jour proposé par le groupe HOR.  
(7) Procédure de législation en commission.  
(8) Procédure d'examen simplifiée.